

# CONSEIL D'ADMINISTRATION du jeudi 6 juillet 2017 à 14 H 30 à La Roche Bernard

#### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 6 juillet 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Solène MICHENOT
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan, donnant pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,

## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental paierie de Loire Atlantique.
- Madame Régine ROSZAK, Secrétaire de séance.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017 Reçu en préfecture le 11/07/2017

Affiché le

ID: 044-254401243-20170706-2017\_21-DE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du 6 juillet 2017 à 14h30 à LA ROCHE BERNARD

#### 2. RESSOURCES

Elaboration des statuts définitifs permettant l'adhésion de nouveaux membres (EPCI...)

La modification des statuts de l'Institution Interdépartementale en Syndicat Mixte ouvert permet de rester EPTB à condition d'être principalement composé des EPCI du bassin. Les statuts doivent donc être modifiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour permettre leur adhésion. Les Départements peuvent continuer à accompagner les EPCI dans ce Syndicat Mixte, mais ont clairement annoncé leur souhait d'un désengagement progressif selon un rythme et un seuil jusqu'en 2020. Le départ du Morbihan est déjà acté au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les modalités financières restent à arrêter en juillet. D'autres acteurs (Régions, Syndicats Départementaux d'Eau Potable ...) pourraient être membres du Syndicat Mixte EPTB.

Ces statuts sont écrits avec les Départements fondateurs et avec la participation des nouveaux membres.

Pour ouvrir les discussions avec les EPCI dès à présent, il est annexé à ce rapport un premier projet des futurs statuts de l'EPTB (annexe 1), décrivant en particulier :

- 1 Une compétence « socle » et plusieurs compétences à la carte
- 2 l'organisation des collèges (EPCI, Eau Potable, Départements et Régions) et la répartition possible des sièges et des votes entre ces collèges et gouvernance 2018-2019 ;
- 3 les finances. La décroissance de la participation des Départements est à arrêter pendant la période intermédiaire d'accompagnement pour permettre aux EPCI de remplacer financièrement la part des Départements

Ce projet en annexe a déjà fait l'objet d'une lecture favorable des services instructeurs de la Préfecture de la Loire Atlantique. La rédaction est encore provisoire.

L'annexe 2 décrit les évolutions budgétaires à valider par les départements notamment pour les années 2018-2019, période d'accompagnement à la mise en place de la nouvelle gouvernance.

La résolution des questions posées par ces trois points va permettre d'engager au plus vite les discussions d'adhésion des futurs membres. Après validation des 3 départements, la mobilisation de l'ensemble des EPCI du Bassin sera menée dans les plus brefs délais pour concrétiser les adhésions fin 2018. Le projet de statuts annexé est une base de proposition pour élaborer la version finale qui sera validé par les futurs membres du Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité a pris connaissance de ces propositions et du premier projet des futurs statuts

Pour Extrait Conforme La Présidente

**Solène MICHENOT**